PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 - 20 H 15

<u>Date de la convocation</u> : 11 septembre 2018 <u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 15 <u>Date de l'affichage</u> : 11 septembre 2018 <u>Nombre de Conseillers présents</u> : 12

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeanine, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX- MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, M. ROUEIL Loïc, Mme GONNIER Marie-Ange

Etaient absents excusés : Mme HERMAGNE Murielle, M. CHEREL Grégory, Mme AUGUSTE Claire,

Secrétaire de séance : Mme GONNIER Marie-Ange

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 2 juillet dernier.

Monsieur Loïc ROUEIL a deux observations à faire concernant ce procès-verbal.

La première concerne l'état des heures supplémentaires qu'il souhaite qu'on lui présente et il précise que cela n'avait pas été noté dans le dernier compte-rendu alors qu'il l'avait fait remarquer. Monsieur ROUSSEAU répond que cet état des heures supplémentaires sur l'année 2017 pourra lui être présenté s'il le souhaite.

Le deuxième point concerne l'erreur qui avait été faite sur son courrier destiné à Monsieur MOUGINS suite aux inondations. Il précise que ce courrier n'a pas été lu en séance et qu'il ne savait donc pas de quoi il en retournait lorsque Monsieur ROUSSEAU lui a dit qu'il avait signé « commissaire enquêteur » au lieu de « conseiller municipal ». Monsieur ROUEIL affirme à nouveau qu'il s'agit d'une coquille qui s'est glissée dans le courrier et qu'il en a fait part à tous les élus du conseil municipal. Monsieur ROUEIL lit la partie du compte rendu de séance qu'il souhaite que l'on modifie dans le procès-verbal du 2 juillet. Mme GABILLARD Jeanine, secrétaire de la séance du 2 juillet ne souhaite pas modifier le procès-verbal.

Monsieur Loïc ROUEIL informe qu'il s'oppose à l'adoption du procès-verbal du 2 juillet.

Ce procès-verbal est adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1 Demande de Fonds d'Urgence Voirie - Approbation du projet voirie.

Monsieur François BELLANGER lit le projet de délibération :

Monsieur le mairie de Chemazé indique que dans le pacte de solidarité communautaire, la communauté de communes du Pays de Château Gontier a proposé la mise en œuvre d'un Fonds d'Urgence pour les voiries destinée aux 20 communes rurales dans le cadre de l'entretien de leur voirie communale sur les exercices budgétaires 2018-2019.

Monsieur le maire indique que la commune a souhaité entretenir les voies ainsi que les chemins communaux tout au long de l'année 2018 (VC2, chemin de la Huetterie) et souhaite poursuivre les travaux en 2019 (chemin de la Gauvenière).

L'opération se caractérise par :

- le reprofilage et la réalisation d'un enduit bicouche concernant la VC2;
- la réalisation d'un enduit bicouche concernant le chemin de la Huetterie ;
- la réalisation d'un reprofilage en grave bitume concernant le chemin de la Gauvenière.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie (FUV).

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de Chemazé va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV., à hauteur de 8760.25€HT.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Commune de Chemazé	8760.25 HT
Fonds d'Urgence Voiries	8760.25 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 11 voix pour et 1 abstention,

- > approuve l'opération "Voirie", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 17520.50 € :
- > statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité :
- ➤ autorise le maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8760.25 € s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie;
- > autoriser le maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- > donne au maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.
- approuve le règlement du Fonds d'Urgence Voiries

Monsieur ROUSSEAU précise que cette subvention peut aller jusqu'à 25 000€.

2 - Budget 2018 commune : Décision budgétaire modificative n°3

Monsieur GUINHUT Yves donne lecture du projet de délibération :

Il convient de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

Commune de Chemazé

Dépense investissement:

- article 2313/146 (Aménagement bourg): - 27 000€

Dépense investissement :

- article 2315/121 (travaux voirie) : +25 000 € - article 2031/143 (bâtiments communaux) + 2 000€

Il explique pourquoi il manque 25 000 € en travaux de voirie à savoir le reste à réaliser de 2017 non reporté au budget 2018 ainsi que le devis des travaux inscrit en HT au budget. Il explique également que la somme de 2000€ inscrite pour les bâtiments communaux concerne une dépense d'investissement pour la cuisine centrale et que cette somme doit être mandatée sur le budget de la commune tant que le budget annexe n'est pas créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix)

- Accepte de modifier le budget primitif de la commune comme précisé ci-dessus.

3- Création d'un budget annexe « cuisine centrale »

Monsieur GUINHUT lit le projet de délibération et informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de créer un nouveau budget annexe intitulé « cuisine centrale » lié à la création d'une nouvelle cuisine sur la commune de Chemazé, dans les locaux de l'EHPAD

Il rappelle que Ghislaine BRILLET, directrice de l'EHPAD était venue en séance de conseil municipal en décembre 2017 afin de présenter le projet de cuisine centrale.

Monsieur ROUSSEAU explique qu'il faut ouvrir le budget maintenant et délibérer ultérieurement en ce qui concerne l'assujettissement ou non à la TVA à la demande de Mme ROZEC.

trésorière. Il précise également que ce budget est « vide » pour l'instant car les crédits ne seront votés que l'année prochaine, lors du vote du budget.

Monsieur ROUSSEAU précise que pour l'instant le devis est trop élevé pour envisager le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix)

- Décide de procéder à la création d'un budget annexe pour la création d'une cuisine centrale dans les locaux de l'EHPAD de Chemazé.

4- <u>Demande de Fonds d'Accompagnement au Développement - Approbation du projet « Lecture publique ».</u>

Caroline FOUILLEUX lit le projet de délibération :

Afin de fidéliser les usagers et d'étoffer son offre, la bibliothèque municipale de la commune de Chemazé souhaite procéder à l'acquisition d'albums CD, CD enfants, documents en grands caractères notamment en lien avec l'EHPAD et des bandes dessinées adultes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural 2017-2020, et notamment du FAD (Fonds d'Accompagnement au Développement) - Volet 4 "Solidarité communautaire" (lecture publique).

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Chemazé va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 4 du F.A.D. à hauteur de $2.167.00 \in (correspondant à la population INSEE de la commune, soit 1 398 hab. <math>x 1,55 \in = 2 167 \in)$.

L'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de Chemazé, subventions déduites, sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (12 voix)

- Papprouve l'opération "Lecture publique", telle que décrite ci-dessus
- **Autorise** à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 2.167.00 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.D. (lecture publique) ;
 - P Approuve le règlement du FCATR ;
- Ponne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

5- <u>Création de 3 postes d'animateurs contractuels sur des emplois non permanents à compter du</u> 1er juillet 2018

Marlène BESNIER, secrétaire générale, explique pourquoi il convient de créer 3 postes d'animateurs contractuels sur des emplois non permanents d'adjoints d'animation pour le centre de loisirs des Cama'zous à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle explique que les contrats d'adjoints d'animations doivent être signés sur des postes créés.

Monsieur ROUEIL demande quel budget est prévu pour couvrir les contrats d'animateurs.

Monsieur ROUSSEAU précise que les contrats d'agents non titulaires ont été prévus au budget en début d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 11 voix pour et 1 voix abstention

- Décide de créer 3 postes d'animateurs contractuels sur des emplois non permanents à compter du 1^{er} juillet 2018

8- Pièces jointes pour le paiement d'heures supplémentaires au personnel communal.

Monsieur ROUSSEAU explique que les animateurs contractuels peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 11 voix pour et une abstention.

Fixe ci-après la liste des emplois dont les missions peuvent impliquer la réalisation effective d'heures supplémentaires :

- * Marlène BESNIER (Adjoint Administratif principal 2ème classe)
- * Sonia BLIN (Agent de maitrise)
- * Gilles ESNAULT (Agent de Maîtrise principal)
- * Laëtitia GOMBERT (Adjoint Technique principal 2^{ème} classe)
- * Christine HENRY (Adjoint d'animation)
- * Paméla HUNEAU (Adjoint administratif principal 2^{ème} classe)
- * Eric MARCHAND (Adjoint Technique principal 2ème classe)
- * Sébastien MENEUX (Adjoint Technique Principal 2ème classe)
- * Janick MICHEL (Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe)
- * Jimmy PINSON (Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe)
- * Jean STASSOS (Animateur Principal 1^{ère} classe)
- * Animateurs sur emplois non permanents (adjoints d'animation)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUSSEAU explique que des habitants de Chemazé se sont plaints à cause d'aboiements intempestifs de chiens, jour et nuit. Il précise que des courriers ont été envoyés aux propriétaires des animaux ainsi qu'en copie à la gendarmerie et à la SPA.

Marie-Ange GONNIER fait état des carrefours non entretenus et dangereux car ils ne sont pas déblayés. Elle ajoute que le bourg devrait moins être balayé afin que l'entreprise puisse intervenir plus souvent dans les chemins de campagne.

Monsieur ROUEIL indique que de nombreux détritus sont retrouvés sur le parking à la limite de la voie verte, propriété du Conseil départemental. Monsieur ROUSSEAU répond qu'un courrier sera envoyé au conseil départemental.

Monsieur ROUEIL ajoute qu'il faudrait mettre des photos sur le site internet de la commune afin de sensibiliser les administrés.

Monsieur ROUSSEAU précise que lorsque les agents des services techniques trouvent des sacs poubelles, ils fouillent pour savoir à qui ils appartiennent.

Caroline FOUILLEUX intervient concernant les chantiers Argent de poche qui se sont déroulés en juillet. Elle précise que ça ne s'est pas très bien déroulé concernant les chantiers de la bibliothèque. Il y aura une mise au point qui sera faite avec certains jeunes qui seront exclus des chantiers. Elle ajoute que les chantiers seront annulés l'été prochain faute de personnel disponible mais qu'ils sont maintenus pendant les petites vacances. Marie-Ange GONNIER précise que les personnes bénévoles de la bibliothèque ne sont pas forcément habilitées pour encadrer. Il faudrait plus d'explications aux bénévoles pour encadrer les jeunes à l'avenir.

Monsieur ROUEIL s'interroge quant au déploiement de la fibre optique sur la commune. Monsieur ROUSSEAU explique que des réunions sont prévues pour savoir quelle sera la marche à suivre auprès des élus pour sensibiliser les propriétaires à l'élagage des chemins. Monsieur ROUEIL se pose la question quant à la possible mise en place de poteaux dans le bourg s'il 'y a pas de fourreaux existants. Monsieur le maire lui répond qu'il va se renseigner auprès d'Orange.

Aménagement du bourg

Plusieurs conseillers souhaitent savoir ou en est le projet d'aménagement du bourg.

Monsieur ROUSSEAU explique que les travaux d'assainissement débuteront mi-novembre jusqu'à mi-janvier. Puis viendra le tour des travaux pour l'eau. Il précise que l'enrobée sera faite hors période scolaire, à la fin de l'aménagement du bourg.

Marie-Ange GONNIER se pose la question de savoir où en est le projet de la commune nouvelle concernant CHEMAZE. Monsieur ROUSSEAU rappelle que la conseil s'est retiré de la possible fusion avec Laigné et Ampoigné et que l'échéance du 1^{er} janvier est trop proche pour envisager un éventuel rapprochement avec d'autres communes.

Mme Pascale GRAINDORGE fixe la prochaine commission fleurissement/aménagement du bourg au 13 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 08 octobre à 20h15.

Mount